

MUCHO

GUIDE MOBILITÉ

Le dispositif mobilité en PME

Un levier RH stratégique pour engager et fidéliser



Dans le contexte actuel, difficile d'augmenter tout le monde comme on voudrait. Mais il y a un dispositif que la plupart des PME ignorent totalement : la mobilité d'entreprise. **81% des entreprises passent à côté**, alors que ça permet d'offrir **jusqu'à 900€ nets par an à ses salariés**. Sans charges supplémentaires pour vous. Un bon moyen d'attirer et fidéliser sans exploser son budget, et qui ne doit pas être réservé qu'aux grandes entreprises !

Pour les dirigeants et RH, le défi est de savoir comment naviguer dans la complexité réglementaire tout en déployant efficacement ces dispositifs ? Comment transformer une contrainte administrative en avantage concurrentiel ? La réponse demande une compréhension fine des mécanismes, des enjeux et des solutions disponibles sur le marché.



Pour maîtriser la mobilité en entreprise, retrouvez dans ce guide pratique :

- **les enjeux stratégiques** qui font de la mobilité un investissement rentable dès maintenant,
- **le cadre réglementaire** du RFT et du FMD, avec les pièges à éviter,
- **la méthodologie de déploiement** pour une mise en œuvre réussie,
- **les solutions de gestion** pour optimiser votre dispositif au quotidien.

“

La mobilité, ça fait bouger les lignes... mais pas toujours de manière équitable. Quand on est patron, on rembourse l'abonnement dans la fiche de paie de ceux qui utilisent les transports en commun (classique et conforme). Mais qu'en est-il pour les autres ? En réalité, seuls 42 % des actifs en Île-de-France prennent les transports en commun. Les près de 60 % restants ? Vélo, trottinette, marche... Et en région, c'est encore plus flagrant : seuls 10 % des actifs vont travailler en transport collectif. Et tout le monde dit la même chose : le remboursement transport seul, c'est inégal et déceptif. Et côté gestionnaire, plus de 80% ne sont pas à jour sur les justificatifs ou trouvent cela trop pénible à gérer. Il est grand temps de repenser cet avantage Mobilité avec plus d'équité, plus de pouvoir d'achat, plus de bon sens ! ”



Conseil de Christophe Doré

CEO & co-fondateur de Mûcho

Sommaire

-  **Partie 1 - Pourquoi s'intéresser à la mobilité maintenant ?** p. 04
 -  **Partie 2 - RFT et FMD : ce que vous devez savoir** p. 06
 -  **Partie 3 - Comment déployer le dispositif mobilité dans votre entreprise ?** p. 09
 -  **Partie 4 - Comment gérer la mobilité simplement ?** p. 11
 -  **Bonus - Les étapes pour passer à l'action** p. 15
 -  **Cas concret - Comment Mûcho l'a mis en place pour ses propres équipes ?** p. 17
- Le dispositif mobilité en PME : un levier RH stratégique pour engager et fidéliser** p. 03

Partie 1

Pourquoi s'intéresser à la mobilité maintenant ?



Trois enjeux majeurs pour les PME

1. Renforcer l'attractivité employeur

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **78% des PME/TPE rencontrent des difficultés de recrutement et le coût d'une embauche s'élève en moyenne entre 5000 et 10 000€ par collaborateur¹.**

Dans ce contexte, comment sortir du lot sans exploser sa masse salariale ?

Les dispositifs de mobilité sont votre atout différenciant. Avec le cumul des Remboursements des Frais de Transport (RFT) et du Forfait Mobilités Durables (FMD), vos salariés peuvent récupérer jusqu'à 900€ nets par an².

2. RSE et engagement environnemental

76% des jeunes diplômés regardent d'abord si vous êtes engagés environnementalement avant de postuler.

Le hic ? 70% des trajets domicile-travail se font encore seul en voiture³.

En mettant en place la mobilité, vous réduisez de 30% les émissions de CO2 de vos équipes tout en répondant concrètement à leurs attentes. Bonus : les entreprises engagées performent 13% mieux que les autres⁴.

3. Optimisation fiscale : des exonérations que vous ne soupçonnez pas

Les dispositifs mobilité offrent des exonérations conséquentes :

- RFT : exonération jusqu'à 75% du coût des abonnements transports (sans plafond)⁵
- FMD : exonération de 600€ par salarié⁶
- Cumul RFT et FMD : exonération jusqu'à 900€ par salarié

Pour une PME de 20 salariés, on parle de plusieurs milliers d'euros d'économies par an en charges sociales. Contrairement aux augmentations salariales, ces avantages mobilité n'impactent pas vos coûts patronaux.

Une opportunité à saisir maintenant

L'avantage du premier arrivé

81% des entreprises ignorent encore les dispositifs de mobilité⁷. Ils sont plus connus et plus souvent déployés dans les grandes entreprises. Mais ce ne doit pas être un avantage réservé à elles seules ! Vous avez les mêmes outils qu'elles, mais en mieux : la proximité, l'agilité, et la capacité de déployer plus vite. Cette méconnaissance généralisée vous offre une belle fenêtre : pendant que vos concurrents peinent avec les méthodes traditionnelles, vous proposez quelque chose de nouveau qui parle vraiment aux salariés.

Bon à savoir :



La Loi d'orientation sur les mobilités du 24 décembre 2019 impose de traiter la question des trajets domicile-travail dans vos Négociations Annuelles Obligatoires. C'est le moment parfait pour structurer votre approche mobilité !

Un dispositif qui marche vraiment

98% des salariés bénéficiaires se disent satisfaits de leurs avantages mobilité. Un chiffre qui prouve que l'avantage mobilité répond à un besoin quotidien concret.

Une mise en œuvre simplifiée

Fini l'époque où il fallait être expert-comptable pour s'y retrouver. Des plateformes spécialisées gèrent tout : conformité URSSAF (avec une disponibilité des justificatifs en cas de contrôle), versements automatiques, interface simple. Vous vous concentrez sur votre business, elles s'occupent de l'administratif.

Une alternative intelligente aux augmentations

Quand vous n'avez pas la marge pour augmenter tout le monde, la mobilité devient votre joker. Vous enrichissez le package global sans impact sur les charges patronales. Un bon moyen de soutenir le pouvoir d'achat quand les budgets se serrent, le tout net d'impôts.

Ce qu'il faut retenir :

- 1** La mobilité devient un avantage concurrentiel décisif, avec jusqu'à 900€ nets d'économies par salarié.
- 2** Elle répond aux attentes RSE des nouvelles générations tout en générant 30% de réduction d'émissions GES.
- 3** Les exonérations fiscales (jusqu'à 75% pour le Remboursements des Frais de Transport (RFT) et 600€ pour le Forfait Mobilités Durables (FMD) offrent des économies substantielles sans impact sur les charges patronales.
- 4** 81% des entreprises ignorent encore ces dispositifs : une opportunité unique pour prendre de l'avance.
- 5** La mise en œuvre est désormais simplifiée grâce aux solutions clés en main disponibles sur le marché.

¹Baromètre ADEME 2025 Le forfait mobilités durables

²a du 19° ter de l'article 81 du Code général des impôts

³Baromètre ADEME 2025 Le forfait mobilités durables

⁴Étude France Stratégie "Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité - Évaluation et approche stratégique"

⁵Loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances, Article 52

⁶Article 81, 19° ter a du CGI

⁷Baromètre ADEME 2025 Le forfait mobilités durables

Partie 2

RFT et FMD : ce que vous devez savoir

Remboursement des Frais de Transport : l'obligation à maîtriser

Le Remboursement des Frais de Transport (RFT) est une obligation légale pour toutes les entreprises du secteur privé, quelle que soit leur taille. Depuis 2009, **vous devez prendre en charge au minimum 50% du coût des titres d'abonnement souscrits par vos salariés pour leurs trajets domicile-travail en transports publics⁸.**

Cette obligation concerne tout le monde : CDI, CDD, temps partiel, stagiaires, apprentis. Peu importe leur ancienneté.

La prise en charge obligatoire ne concerne que les abonnements aux transports publics : SNCF, RATP, transports locaux (hebdo, mensuel, annuel), abonnements multimodaux, et services publics de location de vélos (type Vélib').

La mécanique de calcul est simple mais mérite d'être bien comprise. Votre obligation minimale s'élève à 50% du coût de l'abonnement, calculé sur la base du tarif 2ème classe pour le trajet le plus court. Vous pouvez rembourser davantage, jusqu'à 100% si vous le souhaitez. L'exonération fiscale et sociale s'applique jusqu'à 75% du coût de l'abonnement, vous bénéficiez alors d'une exonération totale de charges sociales, sans plafond.



Exemple :

Pour un abonnement mensuel à 80€, votre obligation minimale est de 40€. Si vous remboursez 60€ (75% de 80€), la totalité reste exonérée de charges. Au-delà, les charges sociales s'appliquent.

Attention, cette obligation prend une dimension particulière selon votre implantation géographique.

En 2025, 90 % des actifs vivant en province n'utilisent pas les transports en commun, et entre 50 et 60 % en Île-de-France⁹.

Le RFT seul crée alors des inégalités. La solution pour les réduire ? Proposer un avantage Mobilité intégrant RFT ET FMD, pour couvrir tous les usages de vos équipes.

⁸ Article L3261-2 Code du travail

⁹ Baromètre ADEME 2025 Le forfait mobilités durables

RFT : Les 3 erreurs les plus courantes à éviter

Erreur n°1

La confusion tickets/abonnements. Rembourser des tickets unitaires n'entre pas dans le cadre du RFT et ne bénéficie d'aucune exonération.

Erreur n°2

Les justificatifs manquants ou la gestion des temps partiels. Le salarié doit présenter son titre de transport (une attestation sur l'honneur suffit si l'abonnement ne mentionne pas son identité). Attention aux salariés à temps partiel : remboursement identique aux temps complets s'ils travaillent 50% ou plus de la durée légale, au prorata des heures travaillées en dessous.

Erreur n°3

La gestion des absences. Le remboursement continue normalement pendant les congés payés, arrêts maladie ou autres absences, dès lors que le titre a été utilisé au moins une fois dans le mois. À ne pas oublier : les justificatifs doivent être conservés pendant trois ans.

Bon à savoir :



En cas de non-respect de cette obligation, vous risquez une amende de 750€ (personne physique) ou 3 750€ (personne morale). Au-delà de l'aspect financier, c'est surtout un signal négatif envoyé à vos collaborateurs¹⁰.

Forfait Mobilités Durables - L'opportunité à saisir

Le Forfait Mobilités Durables (FMD) est un dispositif facultatif qui permet de financer les frais de déplacement domicile-travail des salariés utilisant des modes de transport dits "durables". Contrairement au RFT, vous n'êtes pas obligé de le mettre en place, mais son potentiel d'attractivité en fait un levier RH particulièrement efficace.

Qui peut en bénéficier ?

Tous vos collaborateurs qui se déplacent autrement qu'en transports publics classiques.

Pour quels modes de transport ?

Le FMD couvre une large gamme de modes de transport : vélo personnel ou électrique, covoiturage (conducteur ou passager), trottinette électrique personnelle ou en location, autopartage avec véhicules électriques ou hybrides, et même certains transports publics non couverts par le RFT comme les tickets unitaires des transports en commun.

La souplesse administrative est l'atout majeur du FMD. Contrairement au RFT qui nécessite la présentation des titres de transport, une simple déclaration sur l'honneur du salarié suffit pour justifier l'utilisation des modes de transport éligibles. De quoi faciliter grandement la gestion pour les PME.

¹⁰ Articles R3261-13 et R3261-14 du Code du travail

RFT et FMD : comment les faire fonctionner ensemble ?

L'articulation entre RFT et FMD mérite d'être optimisée selon les profils de vos collaborateurs. Un salarié utilisant exclusivement les transports publics relèvera du RFT seul. Un collaborateur se déplaçant uniquement à vélo bénéficiera du FMD jusqu'à 600€. Mais le cumul devient intéressant pour les salariés aux déplacements mixtes : train + vélo pour les derniers kilomètres, covoiturage occasionnel en complément des transports publics.

Exemple :



Marie prend le train (abonnement mensuel 70€ remboursé à 50% soit 35€ au titre du RFT) et utilise son vélo électrique pour rejoindre la gare (200€ de frais annuels au titre du FMD).

Total de l'avantage : 620€ nets par an, entièrement exonéré.

La complexité apparente du cumul RFT/FMD freine pourtant de nombreuses PME.

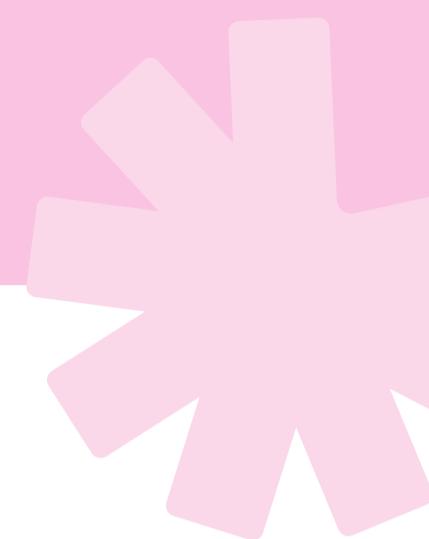
Entre les calculs de plafonds, la vérification des modes éligibles et le respect des règles URSSAF, la gestion manuelle devient vite un casse-tête. Les solutions de gestion unifiée permettent aujourd'hui de dépasser cet obstacle en automatisant la répartition selon les règles d'exonération optimales. Ces plateformes calculent automatiquement la répartition RFT/FMD la plus avantageuse pour chaque salarié et garantissent votre conformité réglementaire.

Ce qu'il faut retenir :

- 1 Le RFT est une obligation légale (50% minimum des abonnements transports) avec exonération jusqu'à 75% du coût, mais attention aux pièges : pas de tickets unitaires, justificatifs obligatoires.
- 2 Le FMD est un dispositif facultatif couvrant vélo, covoiturage, trottinettes électriques,... avec une simple déclaration sur l'honneur comme justificatif.
- 3 Les plafonds d'exonération : 600€/an pour le FMD seul, 900€/an en cumul avec le RFT, entièrement exonérés de charges sociales et fiscales.
- 4 Le cumul RFT/FMD optimise l'avantage pour les salariés aux déplacements mixtes (exemple : train + vélo = 620€ d'avantage net).
- 5 Les solutions de gestion unifiée automatisent la complexité du cumul et garantissent la conformité URSSAF.

Partie 3

Comment déployer le dispositif mobilité dans votre entreprise ?



Étape 1:

Se mettre en conformité administrative

La mise en place des dispositifs mobilité nécessite un cadre juridique solide. Pour le RFT, aucun document spécifique n'est requis puisqu'il s'agit d'une obligation légale. En revanche, le FMD étant facultatif, vous devez formaliser votre engagement par un accord d'entreprise négocié avec les représentants du personnel ou, à défaut, par une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) après une simple consultation du CSE s'il existe.

Ces documents définissent les modalités pratiques : montants accordés, modes de transport éligibles, critères d'attribution et procédures de demande. Une fois validés, ils doivent être intégrés au règlement intérieur pour être opposables à l'ensemble des salariés.

Étape 2:

Communiquer auprès des équipes

Vos collaborateurs doivent comprendre les avantages, connaître les modes de transport éligibles et maîtriser les démarches. Des templates de présentation standardisés facilitent cette communication : email d'annonce, notice explicative détaillée, FAQ sur les questions récurrentes.

L'objectif ? Lever les interrogations avant qu'elles ne deviennent des freins à l'adoption.

Étape 3:

Planifier le déploiement du dispositif mobilité

Le planning de déploiement s'étale généralement sur 2 à 3 mois entre la décision initiale et les premiers versements. Comptez 4 à 6 semaines pour la rédaction et validation des documents juridiques, 2 semaines pour la communication interne et la collecte des premières demandes, puis 2 semaines supplémentaires pour le traitement administratif et les premiers remboursements.



Bon à savoir :

Avec l'appui d'une solution de mobilité clé en main qui automatise les étapes les plus chronophages, le déploiement est plus rapide et plus simple !

Ce qu'il faut retenir :

- 1** Le RFT ne nécessite aucun document spécifique (obligation légale), mais le FMD requiert un accord d'entreprise ou une DUE après consultation du CSE (un template pourra vous servir de base).
- 2** La communication interne détermine le succès du dispositif : email d'annonce, notice explicative et FAQ pour lever les freins à l'adoption.
- 3** Planifiez 2 à 3 mois de déploiement : 4-6 semaines pour les documents juridiques, 2 semaines pour la communication, 2 semaines pour les premiers versements.
- 4** L'intégration au règlement intérieur rend les dispositions opposables à l'ensemble des salariés.
- 5** Les solutions de gestion spécialisées peuvent diviser par deux les délais de mise en œuvre.

Partie 4

Comment gérer la mobilité simplement ?



Faire soi-même vs déléguer : une équation complexe

La gestion interne, c'est tentant au début. Vous maîtrisez les processus, gardez le contrôle des données et évitez les coûts d'abonnement. Pour une TPE de 2-3 salariés, cette approche peut suffir. Mais dès que les effectifs augmentent, le dispositif de mobilité devient lourd à porter : soit une PME n'a pas de RH soit le responsable RH croule déjà sous les tâches.

La réalité, c'est qu'il faut gérer chaque mois : collecte des justificatifs, vérification de l'éligibilité des demandes, calculs selon les règles spécifiques (temps partiels, cumuls RFT/FMD), virements et tenue à jour de la documentation URSSAF.



Bon à savoir :

pour 50 salariés avec 30% de bénéficiaires, comptez 3 à 4 heures mensuelles minimum, sans compter les erreurs à corriger et les questions collaborateurs.

La délégation vers une solution spécialisée inverse cette logique. Vous transférez la complexité opérationnelle vers un prestataire expert, libérant du temps pour vos missions stratégiques. Le coût apparent devient un investissement dans l'efficacité et la sécurisation de vos processus.

Les limites de la gestion traditionnelle

Des coûts indirects possibles

Au-delà du temps passé, la gestion manuelle génère des coûts indirects souvent sous-estimés. Les erreurs de calcul exposent aux redressements URSSAF, particulièrement sur les cumuls RFT/FMD où les règles d'exonération sont complexes. Un contrôle révélant des irrégularités peut coûter plusieurs milliers d'euros en rappels et pénalités.

Traitements manuels des remboursements

Les équipes paie/RH remboursent au cas par cas, ce qui leur ajoute des tâches chronophages.

Frein administratif pour les collaborateurs

Selon le baromètre de l'ADEME 2025, seules 44% des structures qui ont mis en place le FMD ont inclus les remboursements de tickets de transport à l'unité pour éviter de devoir gérer de nombreux petits remboursements unitaires, ponctuels en plus des factures. Le FMD perd ainsi son caractère inclusif et devient un avantage réservé aux collaborateurs disposant d'un capital initial suffisant.

La traçabilité

L'archivage manuel des justificatifs et la documentation des processus représentent une charge administrative considérable. En cas de contrôle, reconstituer l'historique des versements et justifier chaque décision devient un exercice périlleux. Aussi, les déclarations sur l'honneur sont plus simples à gérer, mais discutables en termes de fiabilité.

Être à jour de la réglementation

L'évolution des plafonds d'exonération, modes de transport éligibles et règles de cumul nécessite une veille juridique constante et l'adaptation des processus internes.

Frein administratif pour les collaborateurs

Selon le baromètre de l'ADEME 2025, seules 44% des structures qui ont mis en place le FMD ont inclus les remboursements de tickets de transport à l'unité pour éviter de devoir gérer de nombreux petits remboursements unitaires, ponctuels en plus des factures. Le FMD perd ainsi son caractère inclusif et devient un avantage réservé aux collaborateurs disposant d'un capital initial suffisant.

Comment choisir sa future solution numérique ?

Quatre critères fondamentaux guident le choix d'une solution de gestion des dispositifs mobilité.

1. Automatisation

La solution doit traiter les demandes, calculer les montants selon les règles en vigueur et optimiser la répartition RFT/FMD pour maximiser les exonérations.

2. Conformité et traçabilité

Privilégiez les solutions qui garantissent le respect des règles URSSAF, intègrent les évolutions législatives et génèrent la documentation nécessaire. Chaque opération doit être horodatée, documentée et archivée selon les exigences légales.

3. Simplicité d'usage

Interface intuitive, processus de demande fluide et communication automatisée conditionnent le succès de votre dispositif.

4. Le coût du dispositif

Assurez-vous que le coût de set up et les frais mensuels entrent dans votre enveloppe budgétaire.



Parmi les solutions du marché, l'approche Mūcho illustre concrètement ces critères.

L'approche Mūcho :

Simplifier la mobilité d'entreprise et la rendre accessible à tous



Mūcho propose une solution simple, clé en main, idéale pour des PME voulant donner un coup de pouce aux portefeuilles des collaborateurs. Tous les dispositifs de mobilité sont réunis sur une seule carte intelligente. Mūcho s'adresse ainsi à tous les salariés : la solution couvre tous les modes de transport (même la recharge électrique de son véhicule) !

Une gestion unifiée RFT/FMD qui démocratise l'accès

La gestion séparée du RFT et du FMD freine leur déploiement conjoint : deux processus distincts, des règles d'exonération différentes, une complexité administrative décourageante. Avec Mūcho, vous créditez une cagnotte mobilité unique (par exemple 50€ par mois par collaborateur). Le système détecte la nature de chaque transaction et applique la répartition optimale :

- **Transaction RFT (abonnement Navigo par exemple) :**

le montant est automatiquement réparti entre 50% Mūcho et 50% sur leur carte bancaire personnelle grâce au relais de paiement

- **Transaction FMD (location de vélo, covoiturage,...) :**

le paiement est intégralement prélevé sur la cagnotte Mūcho.

Un FMD enfin accessible pour les petites dépenses !

Avec Mūcho, vos collaborateurs peuvent régler leurs micro-dépenses quotidiennes (location de trottinette à 4€, trajet de covoiturage à 12€) sans justificatif ni avance de frais. Le FMD devient accessible à tous, quelle que soit leur situation financière.

Conformité URSSAF intégrée : la tranquillité d'esprit

Qui a dépensé quoi ? Quand et dans quelle catégorie ? Avec Mūcho, chaque transaction est automatiquement tracée et fait office de justificatif. Ainsi, lors d'un contrôle, vous disposez instantanément de trois ans d'historique organisé, sans reconstitution manuelle. Aussi, le système bloque les dépenses à l'approche des plafonds légaux (600€ FMD, seuils RFT) tout en préservant l'usage des autres avantages.

L'avantage mobilité visible au quotidien

L'avantage mobilité n'est plus perdu dans une ligne de fiche de paie et donc oublié. Avec Mūcho, il est valorisé en pouvoir d'achat immédiatement disponible sur la carte et visible aux côtés des autres avantages dans l'application quotidiennement.

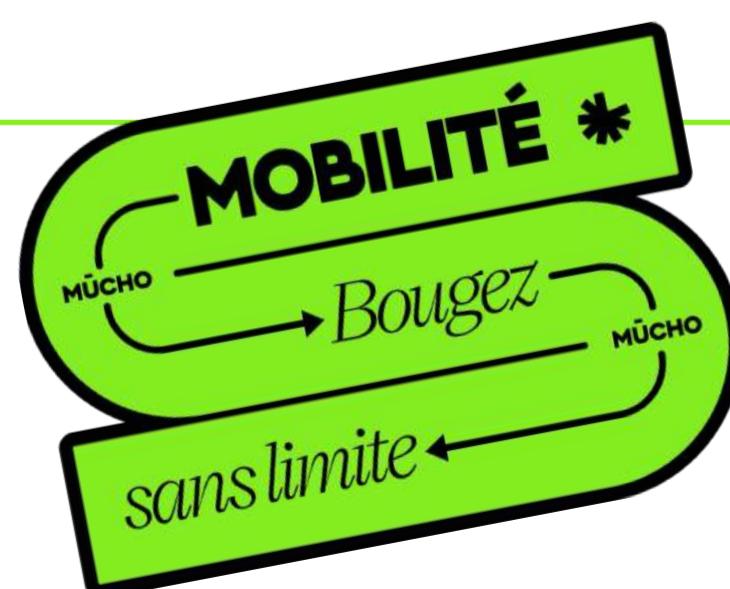
Cette présence permanente transforme un "coût caché" en reconnaissance concrète. Un collaborateur économisant 60€ mensuels perçoit immédiatement cette valeur ajoutée chaque fois qu'il ouvre son application, renforçant son engagement et sa fidélisation.

Les avantages à utiliser la solution Mūcho

Avantages pour les équipes RH	Avantages pour les collaborateurs
<ul style="list-style-type: none">Commande unifiée mensuelle en 2 clics remplaçant la gestion séparée de multiples dispositifsTableau de bord centralisé pour le suivi budgétaire et la conformitéÉlimination de la collecte et de l'archivage des justificatifsDocumentation URSSAF générée et organisée en continu	<ul style="list-style-type: none">Liberté d'usage : du métro parisien au magasin de vélo de quartier, la carte fonctionne partout, en ligne comme au guichet ou en boutiqueAccessibilité démocratisée : même les plus petites dépenses deviennent éligiblesPouvoir d'achat immédiat sans avance de fraisVisibilité permanente de l'avantage via l'application mobileSentiment d'équité : si Théo prend les transports avec 50% pris en charge, Marion pourra en profiter pour équiper son vélo électrique et faire son entretien !

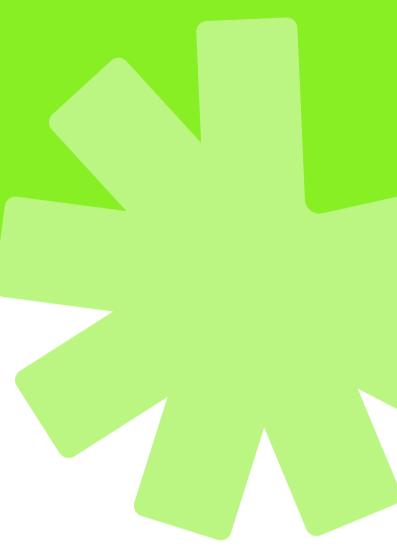
Ce qu'il faut retenir :

- 1 La gestion unifiée RFT/FMD élimine la complexité administrative tout en démocratisant l'accès aux dispositifs pour l'ensemble des collaborateurs.
- 2 La conformité URSSAF intégrée transforme une contrainte réglementaire en avantage concurrentiel face aux entreprises qui hésitent encore.
- 3 La valorisation quotidienne des avantages via l'application amplifie leur impact sur l'engagement et la fidélisation des talents.
- 4 La simplicité d'usage bénéficie autant aux équipes RH qu'aux collaborateurs, créant une dynamique gagnant-gagnant.



Bonus

Les étapes pour passer à l'action



Checklist dirigeant/RH PME

Avant de vous lancer :

- Analysez les modes de transport de vos collaborateurs selon votre situation géographique (transports publics en zone urbaine, mobilité douce, usage de la voiture en province)
- Évaluez le potentiel FMD : identifier les salariés utilisant vélo, covoiturage, trottinettes ou transports occasionnels
- Évaluez votre budget disponible pour les avantages salariés (recommandé : 50€/mois/salarié)
- Vérifier l'existence d'un CSE et prévoir la consultation obligatoire pour le FMD
- Déterminez si un accord d'entreprise est nécessaire ou si une DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) suffit
- Définissez votre objectif prioritaire : attractivité, fidélisation ou optimisation fiscale

Pour le déploiement :

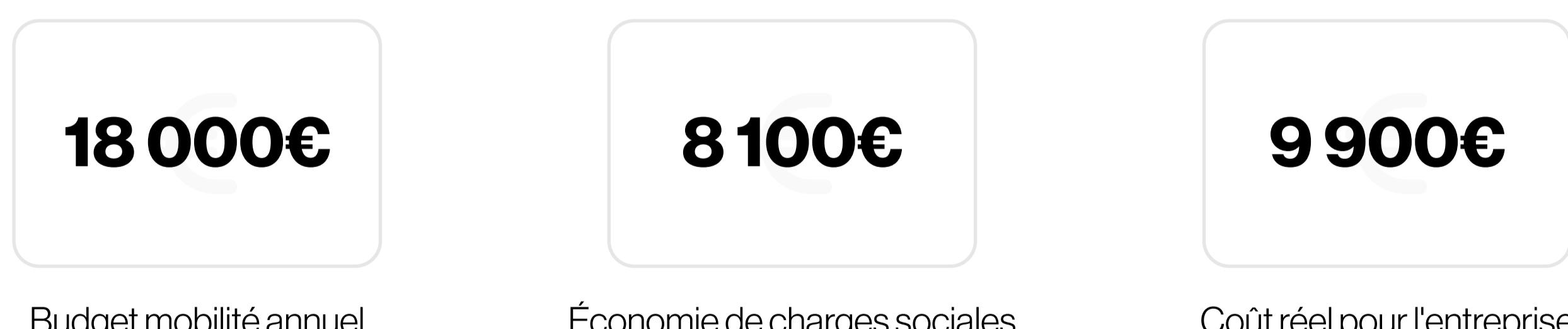
- Prévoir 6-8 semaines entre la décision et les premiers versements
- Un référent RH pour la communication interne
- Planifiez la formation des managers sur les nouveaux avantages

Comment calculer votre ROI spécifique

Formule de l'économie réelle :

Économie de charges sociales = Montant annuel mobilité × 45% (charges patronales moyennes)

Exemple pour 25 salariés avec 60€/mois :



Autres bénéfices quantifiables :

- Réduction des coûts de recrutement (différenciation concurrentielle)
- Diminution du turnover grâce à la satisfaction renforcée
- Amélioration de l'image employeur (impact RSE mesurable)

Comment présenter le projet à vos équipes ?

Message clé:



"Nous investissons dans votre pouvoir d'achat quotidien avec une solution moderne et flexible."

Les 3 arguments qui fonctionnent :

- **Immédiat**: "Dès le mois prochain, économisez sur vos frais de transport"
- **Flexible**: "Métro, vélo, covoiturage : vous choisissez selon vos besoins"
- **Visible**: "Suivez vos économies en temps réel sur votre smartphone"

Simulation personnalisée avec Mücho

Contactez nos conseillers Mücho pour :

- Une simulation gratuite selon votre effectif
- Une démonstration de la solution adaptée à vos besoins spécifiques
- Un accompagnement complet de la mise en conformité au déploiement

Cas concret

Comment Mūcho l'a mis en place pour ses propres équipes ?

“ Chez nous, on applique ce qu'on prêche. Avant, comme beaucoup de PME, on se limitait au remboursement transport (RFT) classique. Résultat : un avantage invisible sur la fiche de paie, des frais avancés par les salariés... et des inégalités flagrantes : ceux qui prenaient les transports en commun étaient avantagés... mais qu'est-ce qu'on proposait à ceux qui venaient en vélo, en trottinette électrique ou même à pied ? Rien.

Aujourd'hui, tous les mois, on crédite la cagnotte Mobilité des équipes sur leur carte Mūcho. Liberté totale : abonnement Navigo, tickets à l'unité, location de trottinette, achat d'un casque ou entretien de vélo électrique. Chacun utilise sa cagnotte selon ses besoins réels.

Le système classe automatiquement les dépenses (RFT ou FMD) et gère les justificatifs URSSAF. Côté gestion : zéro effort. Côté collaborateurs : un avantage visible et utile au quotidien.

Tout le monde a enfin droit à son coup de pouce mobilité. C'est ça, l'équité ! ”



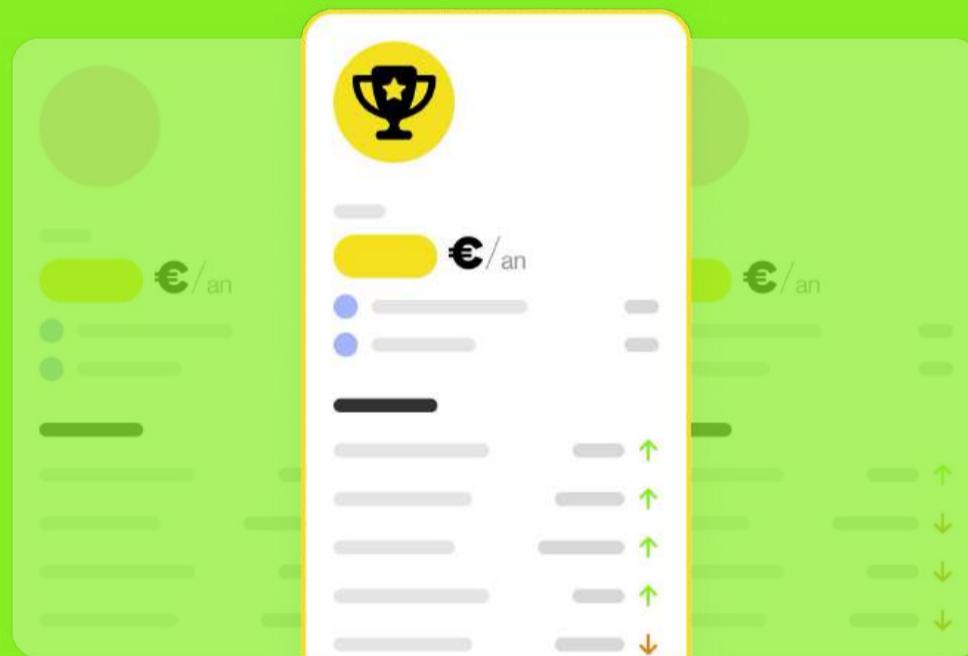
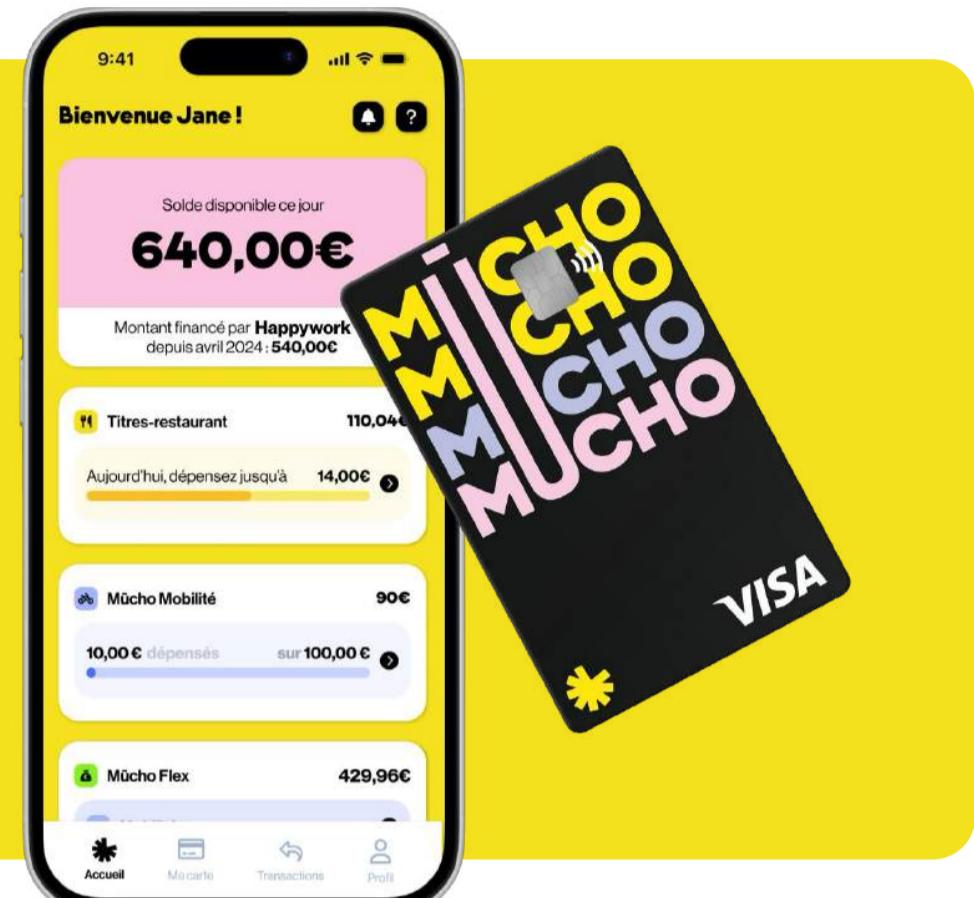
Christophe Doré
CEO & co-fondateur de Mūcho

Múcho, l'expert des avantages sociaux

Avantages prépayés

Boostez le pouvoir d'achat de vos équipes grâce à une carte Visa prépayée intelligente qui regroupe tous les avantages salariés exonérés : Titres - resto, ASC (cadeaux, culture, vacances, sport,...) et Mobilité.

La différence ? Une cagnotte 100% flexible qui permet aux salariés de doser leurs avantages et de les dépenser sans contrainte.



Mutuelle & prévoyance collective

Nos conseillers vous aident à trouver la meilleure offre en assurance santé et prévoyance collective parmi plus de 3000 contrats de référence, pour mieux protéger vos équipes et optimisez vos coûts.

Épargne salariale

Bénéficiez d'une offre d'épargne sur-mesure, élaborée par BNP Épargne & Retraite Entreprises, pour aider vos collaborateurs à préparer l'avenir.

Une large sélection de supports de placement avec une mise en place simplifiée et une tarification attractive !

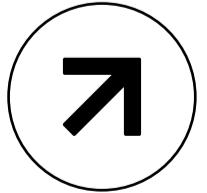


BNP PARIBAS

Múcho est la plateforme de gestion pilotée des avantages salariés qui centralise et valorise votre politique sociale pour en faire un vrai levier d'engagement RH.

Profitez d'un audit simple, gratuit et sans engagement.

GETMUCHO.FR



Múcho est un courtier en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°250000086

Múcho est une solution soutenue par BNP Paribas